

Avril 2022 – Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de sa séance du 4 avril 2022, le Conseil municipal a adjugé le mandat de réalisation du projet de réfection de la route de Foges au bureau ARC GENIE CIVIL SA.
- Lors de sa séance du 4 avril 2022, le Conseil municipal a décidé d'adjuger les travaux des phases SIA 32, 33, 41, 51, 52 et 53, dans le cadre du réaménagement du quartier du Nant, à l'entreprise SD Ingénierie SA.
- Lors de sa séance du 4 avril 2022, le Conseil municipal a décidé d'acquérir un chariot élévateur électrique pour la manutention et l'entreposage du matériel et des marchandises des Services "Infrastructures, Mobilité & Environnement" et "Electricité, Energies & Développement Durable". Il a adjugé la fourniture de ce véhicule élévateur électrique à l'entreprise NEUWERTH LOGISTIQUE SA.
- Lors de sa séance du 4 avril 2022, le Conseil municipal a validé le concept consistant à poursuivre la commande des fournitures scolaires jusqu'au 31 décembre 2022, auprès des 4 fournisseurs suivants :
 - INGOLD-BIWA;
 - DUPLIREX;
 - LYRECO;
 - BO-Papier;
 - CECAME : selon mise en compétition aux dépends des 4 fournisseurs ci-dessus.
- Lors de sa séance du 4 avril 2022, le Conseil municipal a validé le coût relatif à l'augmentation du nombre de traitement de litiges au moyen de l'application Cash-In ainsi que l'accès supplémentaire auprès de la société SMARTWAY SA. Il a également validé le coût relatif à l'activation des licences, le support et la formation auprès de la société précité.
- Lors de sa séance du 4 avril 2022, le Conseil municipal a pris note de l'homologation par le Conseil d'Etat, en date du 23 mars 2022, du règlement intercommunal de police.
- Lors de sa séance du 11 avril 2022, le Conseil municipal a adjugé, dans le cadre de la création d'un espace culture et tourisme, dans les locaux de l'ancienne poste, les mandats comme suit :
 - CFC 292 (Ingénieur civil) au bureau KURMANN CRETTON Ing. SA;
 - CFC 293 (Ingénieur électricien) au bureau PELCO Sàrl;
 - CFC 294 et CFC 295 (Ing. CVS) à TECNOSERVICE ENGINEERING SA;
 - CFC 297.4 (Ingénieur en acoustique et physique du bâtiment) au bureau BS Lucane Sàrl.

- CFC 298.5 (Ingénieur en protection incendie) au bureau FIRE SAFETY & ENGINEERING SA;
- CFC 298.6 (Spécialiste amiante et polluants du bâtiment) au bureau MARQUIS François-Xavier Sàrl;
- les prestations de designer/rez-de-chaussée à ESTRA DESIGN;
- les prestations de designer/étages à ESTRA DESIGN.
- Lors de sa séance du 11 avril 2022, le Conseil municipal a adjugé, dans le cadre de l'agrandissement du Home "Les Tilleuls", les mandats comme suit :
 - CFC 901 "mobilier des chambres médicalisées", à EMBRU-WERKE AG;
 - CFC 902 "matelas médicalisés", à OBA AG.
- Lors de sa séance du 11 avril 2022, le Conseil municipal a adjugé les travaux pour la fourniture et la pose de stores au Collège du Reposieux à l'entreprise STORES CHABLAIS SA.
- Lors de sa séance du 11 avril 2022, le Conseil municipal a décidé d'acquérir le mobilier urbain suivant, soit les grilles d'entourage des arbres, les abrivélos, les bancs ainsi que les poubelles, auprès de l'entreprise AZ SA.
- Lors de sa séance du 11 avril 2022, le Conseil municipal a adjugé dans le cadre du réaménagement de l'entrée du Parking du Cotterg les travaux aux entreprises suivantes :
 - CHAPERON SERRURERIE SA, pour la fourniture et la pose de panneaux en aluminium;
 - LOUREJOINTS SA, pour les travaux complémentaires de la chape de l'entrée principale AOMC.
- Lors de sa séance du 11 avril 2022, le Conseil municipal s'est déterminé dans le cadre de la procédure de consultation cantonale relative à l'avant-projet de révision partielle de loi sur les routes (LR).
- Lors de sa séance du 11 avril 2022, le Conseil municipal a adjugé la fourniture des cellules MT pour la station électrique MT/BT "GESSIMO", à ORMAZABAL, et celle pour la station électrique MT/MT "SATOM" et "EGLISE", à SIEMENS Schweiz AG.
- Lors de sa séance du 11 avril 2022, le Conseil municipal a décidé de valider en coordination avec les différentes Communes concernées le contrat de maintenance des caissons récupérateurs à balles du stand de tir de Châble-Croix auprès de la société MaRep.
- Lors de sa séance du 11 avril 2022, le Conseil municipal a autorisé l'APSA (Association Promotion Sport Aigle) et le Tour de France à passer sur le territoire communal, le dimanche 10 juillet 2022, et à utiliser le matériel sonore dans la caravane publicitaire ainsi que les véhicules informations annonçant l'arrivée des coureurs.
- Lors de sa séance du 11 avril 2022, le Conseil municipal a accordé l'autorisation d'exploiter pour l'ouverture d'un nouvel établissement public, sous l'enseigne "LE BISTROT", sis sur la parcelle N° 745, folio 9, au lieu-dit "Trollietta", situé au rez-dechaussée dans l'immeuble et centre commercial "Le Market" et il a délivré à M. Giuseppe PELLEGRINO l'autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, l'établissement précité.

- Lors de sa séance du 25 avril 2022, le Conseil municipal a acquis les étagères nécessaires au dépôt du matériel du Service "Infrastructures, Mobilité & Environnement" et a confié la fourniture et la pose de ce matériel à l'entreprise NEUWERT Logistic SA.
- Lors de sa séance du 25 avril 2022, le Conseil municipal a acquis les équipements nécessaires à l'atelier du Service des eaux et a confié la fourniture de ce matériel à l'entreprise HASLER + Co SA.
- Lors de sa séance du 25 avril 2022, le Conseil municipal a admis que le dossier de la place de la Gare s'est complexifié et a engendré des études supplémentaires du bureau BONNARD WOEFFRAY.
- Lors de sa séance du 25 avril 2022, le Conseil municipal a admis que le développement du projet d'aménagement de la zone sportive du "Verney" a engendré une augmentation des études nécessaires. Il a accepté, par conséquent, d'augmenter les montants adjugés pour les entreprises suivantes :
 - TDSports Ingénierie SA, en charge de la direction générale du projet et du choix des équipements sportifs;
 - SOLLERTIA SA, à titre d'ingénieur civil.
- Lors de sa séance du 25 avril 2022, le Conseil municipal a confirmé sa volonté d'aménager l'avenue de la Gare en y implantant des îlots de verdures et il a adjugé ces travaux aux entreprises suivantes :
 - pour le génie-civil, à SABECO SA;
 - pour le paysagisme, à GERMA Paysage Sàrl.
- Lors de sa séance du 25 avril 2022, le Conseil municipal a décidé de pérenniser le soutien de l'activité du BRIC Seniors de manière définitive, dès le 1^{er} septembre 2022.
- Lors de sa séance du 25 avril 2022, le Conseil municipal a validé le programme d'animation élaboré par "Monthey Tourisme" pour la période du 8 mai au 10 juillet 2022.
- Lors de sa séance du 25 avril 2022, le Conseil municipal a prononcé la caducité et le retrait formel de toute autorisation d'exploiter le local précité en établissement public, et ce, immédiatement, étant précisé que le restaurant "LE MARKET MONTHEY" sera transformé prochainement en bureaux.

Etabli et publié le 18 mai 2022